



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

Communiqué

Non à l'attaque contre les statuts des personnels ITRF et de bibliothèque

23 octobre 2026

Alors que la jeunesse et les salarié·es se mobilisent massivement pour des moyens pour l'Éducation, les services publics, les salaires et le pouvoir d'achat, la CGT FERC Sup apprend cette semaine que le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) Baptiste veut attaquer les statuts des corps Ingénieur, techniciens de Recherche et Formation (ITRF) et de Bibliothèque (BIB). Dans la précipitation, le ministre souhaite une nouvelle étape de « déconcentration », c'est-à-dire qu'il veut **transférer aux directions d'établissement ou aux rectrices et recteurs presque toutes les compétences de gestion de la plupart des corps ITRF et BIB** :

- nomination, prorogation/prolongation de stage, titularisation, classement dans le corps,
- radiation des cadres,
- détachements sortants,
- avancement d'échelon,
- promotions de corps et de grade.

Par exemple, les promotions des corps ITRF de catégories C et B seraient désormais décidées de A à Z par les directions d'établissement... dans les contraintes budgétaires fixées par le ministère (ratio promus/promouvables et plafond de possibilités promotions de corps).

Pour la CGT FERC Sup, toutes ces compétences sont et doivent rester ministérielles.

Le ministère est incapable de fournir la moindre explication politique du « pourquoi » il veut faire ça. Quant au « comment », ce n'est pas plus clair : le ministère est incapable de préciser les moyens, humains notamment, qui seraient alloués aux services des universités pour assumer ces nouvelles tâches. Mais, dans une urgence incompréhensible, il veut publier le texte pour début 2027.

Le gouvernement dont fait partie M. Baptiste ferait mieux de répondre aux attentes de la jeunesse et du service public, et de sortir les 10 milliards d'euros nécessaires pour l'Enseignement supérieur et la Recherche publics.

Pour la CGT FERC Sup, c'est une attaque statutaire inadmissible, qui constituerait un énorme pas supplémentaire vers la constitution de **corps de fonctionnaires d'établissement** (et non plus de fonctionnaire d'État). Ces mesures renforceraient encore l'arbitraire des directions d'établissements et les potentats locaux. Rappelons que nous sommes fonctionnaires d'État, car nous remplissons les missions du service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche. C'est un nouveau signe (après les RCE (« responsabilités et compétences élargies ») des établissements et le sous-financement des établissements) du désengagement de l'État de ses responsabilités.

La CGT FERC Sup alerte l'ensemble des personnels et déclare dès à présent que nous ne laisserons pas faire.

Nous appelons à poursuivre la mobilisation pacifique et massive aux côtés de la jeunesse, notamment par la manifestation le samedi 24 octobre et par la journée interprofessionnelle de grève le 5 novembre.

